

19 JAN. 2026

RELEVE DE DECISIONS DE LA REUNION
DU CONSEIL PORTUAIRE DE CARRO
DU 19 NOVEMBRE 2025

Membres du Conseil Portuaire présents :

Mme Odile TEYSSIER-VAISSE
M. Jérôme FONTAINE

Conseillère Municipale de la ville de Martigues
Directeur Adjoint des Routes et des Ports
(représentant M. le Délégué aux Ports)

Mme Annie KORCHIA

Adjointe au Chef du Service Maîtrise d'Ouvrage
(représentant M. le Directeur des Routes et des Ports)

M. Jérôme GONTERO
M. Sébastien CAYUELA
M. William TILLET
M. Eric BRUN
M. Fernand ABRIGLIO
M. Nicolas JAROSSAY

SEMOVIM, Directeur des Ports
SEMOVIM, Maître de Port
Premier Prud'homme de Pêche de Martigues
Plaisancier
Plaisancier
Plaisancier

Participaient également CD13)

Mme Valérie CHAUFFOUR-GARAY
Mme Evelyne GAUTHIER
Mme Sophie DESSINGUEZ
M. Valentin NAUDY
M. Martial PACINI

Assistante administrative et financière
Surveillante de port
Assistante administrative
Responsable des travaux portuaires
Chargé de mission portuaire

Le quorum étant atteint, Monsieur le Directeur Adjoint des Routes et des Ports ouvre la séance en priant l'assemblée de bien vouloir excuser l'absence de M. Frédéric COLLART, Délégué aux Ports, empêché. Il présente les points suivants qui seront successivement examinés.

**OBSERVATIONS SUR LE RELEVE DE CONCLUSIONS DE LA REUNION DU
CONSEIL PORTUAIRE DU 09 DECEMBRE 2024**

Le compte rendu ne fait pas l'objet d'observations particulières ; il est adopté par l'instance portuaire.

COMPTE RENDU D'EXECUTION DU PROGRAMME DES TRAVAUX 2025

M. NAUDY présente le bilan d'exécution du programme de travaux 2025 établi à hauteur de 58 111 € HT.

S'agissant des pannes A et B dont le mauvais état et la fragilité ont été mis en évidence, il indique qu'un Bureau d'Etudes sera mandaté par le Département pour expertiser l'état des piles de support et vérifier leur solidité pour supporter de nouvelles pannes. Dans l'attente de

la concrétisation du projet de remplacement, il évoque la possibilité d'installer à titre provisoire une panne flottante arrimée à ces piles d'amarrage.

L'affouillement du quai du Vent Large, non réalisé en 2025, sera quant à lui, traité en 2026.

En ce qui concerne les travaux d'entretien et de maintenance, M. CAYUELA souligne la forte corrosion des anneaux d'amarrage en alu des pannes C,D,E,F liée à l'électrolyse avec les chaînes d'amarrage. Il souhaite par ailleurs doubler pour chaque bateau les taquets d'amarrage pour garantir la sécurité du mouillage.

M. TILLET précise que la profession a donné suite en 2025 à l'opération de nettoyage du quai professionnel de pêche initiée par le Département par la mise à disposition de bennes d'évacuation des déchets. Les pêcheurs alimentent désormais ces bennes de façon régulière, les déchets étant évacués en décharge aux frais de la Prudhomie. M. FONTAINE précise cependant que les crédits prévus en 2026 pour l'achat de bennes (24 000 €) restent maintenus dans l'attente de confirmation de la viabilité de cette organisation de la collecte.

Il appelle par ailleurs l'attention des représentants du Département et de la SEMOVIM sur le projet de fermeture du quai de l'aire de carénage, destiné à décourager les intrusions indues sur cet espace. Il souhaite que la pierre froide du quai soit toujours ouverte au stationnement pour permettre l'amarrage de tout bateau de pêche, notamment ceux en situation de perdition. Il est ainsi convenu, avant toute décision technique de neutralisation du quai, qu'une réunion sur place soit tenue en sa présence pour étudier les solutions possibles.

Enfin, pour lutter contre les intrusions de personnes indésirables sur le quai d'accueil, qui gênent l'exploitation de cet espace et génèrent, de par leurs comportements indécents, une mauvaise image de l'accueil dans le port, il a été acté le principe d'installation d'un portail de fermeture (avec maintien d'un accès pompiers). La SEMOVIM et le Département décideront en commun du mode d'installation de cette barrière.

Le Conseil portuaire considère sur ce point que la présence régulière des autorités de police serait la plus efficace pour remédier à ce problème. M. FONTAINE rappelle à ce sujet qu'il a été proposé à la ville de relier le parc de vidéoprotection du port à son CSU pour contrôler plus efficacement les faits qui s'y déroulent et déclencher au besoin des interventions plus réactives des forces de police. Mme TEYSSIER-VAISSE mènera les investigations auprès de ses services pour examiner la faisabilité administrative et technique de cette proposition. M. FONTAINE lui précise que le Département a signé pour ses autres ports des conventions de coopération avec les communes pour définir ces modalités d'utilisation des dispositifs de vidéoprotection par les CSU. Il tient ces documents à sa disposition.

PROGRAMMATION DES TRAVAUX 2026

Les travaux programmés en 2026 sont estimés à **1 555 000 € HT**, sa majeure partie devant être consacrée à la construction de la capitainerie (1 000 000 €) et à la reconstruction des pannes (400 000 €)

Les solutions techniques de cette reconstruction restent subordonnées à l'état des piles dont l'expertise sera prochainement menée. M. FONTAINE précise que la réalisation de cette opération générera des perturbations dans l'exploitation du port, les déplacements des bateaux devant être organisés en amont par la SEMOVIM pour limiter les désagrèments.

M. GONTERO indique qu'il a engagé une réflexion sur la possibilité d'installer un ponton (1,50 m de large) au droit de la mise à l'eau pour faciliter les manœuvres et empêcher l'empiètement des bateaux sur la zone du quai d'accueil situé à proximité.

M. TILLET appelle l'attention du Département sur le risque d'encastrement des véhicules sur un poteau inutilisé situé à l'entrée du marché aux poissons, devant le bâtiment de la Criée. M. NAUDY prend en compte cette demande et fera son affaire de l'enlèvement de ce poteau.

Il rappelle également sa demande d'intervention de réparation des toitures des cages de stockage de la zone professionnelle de pêche qui présentent un état dégradé. M. FONTAINE lui indique que, ces locaux étant la propriété de la Prudhomie, il lui appartient de prendre en charge ces travaux, au besoin avec l'appui d'une subvention départementale. M. le 1^{er} Prudhomme fait part de son scepticisme sur cette assertion en rappelant que ces cages avaient été déplacées et remontées par le Département.

Enfin, la SEMOVIM étudiera la proposition faite par M. JAROSSAY d'installer sur les portails de fermeture des pannes des plaques de plexiglass pour empêcher l'intrusion de tiers par les côtés.

TARIFICATION 2026

Il est appliqué, pour la tarification 2026, une hausse de 0,9 % correspondant à l'évolution de l'indice INSEE consommation.

Ce projet de tarification 2026 est adopté par le conseil portuaire.

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES ACTIVITES DE PLAISANCE : BILAN D'EXPLOITATION 2025 ET PERSPECTIVES 2026.

Présenté par M. GONTERO, le bilan d'exploitation de la SEMOVIM, délégataire des activités de plaisance du port, figure en annexe au présent document. Il est succinctement précisé ci-après :

La délégation de service public des activités de plaisance du port a été attribuée à la SEMOVIM à compter du 1^{er} janvier 2024, pour une durée de 9 ans.

Travaux

- Contrôle complet des installations sous-marines,
- Dans le cadre du remplacement progressif de l'ensemble des bornes pendant toute la durée de la délégation, trois bornes ont été changées sur la panne F,
- Sanitaires rénovés

Exploitation

- Plus de 100 manutentions opérées depuis la livraison de l'aire de carénage. Les prélèvements effectués sur les rejets ont montré une nette amélioration de leur qualité du fait du nouveau système de traitement des effluents issus des activités de carénage. Les rejets sont par ailleurs directement dirigés vers le réseau collectif d'assainissement (plus de rejet sur le plan d'eau).
- Le recours à un service de sécurité a permis d'éradiquer les problèmes de délinquance posés par l'accès des jets skis,
- l'opération de nettoyage du port au printemps a été un succès de par le volume des déchets récupérés et sera reconduite en 2026.

Pour 2026, la SEMOVIM poursuivra ses efforts importants de vérification des mouillages, du fait de la forte exposition du port aux événements maritimes ; les chaînes d'amarrage, pourtant surdimensionnées doivent ainsi être changées tous les trois ans.

L'acquisition d'un nouveau clark électrique sera réalisée en 2026 : il sera entreposé sur l'espace du point propre pour mieux le protéger contre les intempéries.

Le port dispose de 176 postes à flot. Le nombre de nuitées en 2025 a fortement baissé du fait d'une mauvaise météo et de l'affectation à titre permanent de 23 places (qui étaient réservées au passage l'année précédente).

L'exercice 2025 accuse un déficit estimé à 41 000 €, ramené probablement à 27 000 € pour 2026.

QUESTIONS DIVERSES

M. TILLET prenant acte du projet de sécurisation du quai d'accueil du port, s'étonne que la demande de fermeture du marché aux poissons, formulée par les professionnels de la pêche depuis quelques années, ne soit pas prise compte par le Département. Il rappelle en effet que cet espace, ouvert au public et déserté l'après-midi, fait l'objet d'intrusions indésirables qui causent préjudice aux pêcheurs : vols, graffitis, déjections etc. La pose d'une clôture et d'une barrière aurait de la sorte un effet dissuasif qui limiterait de fait ces intrusions. M. FONTAINE maintient la position de principe du Département de favoriser et garantir le libre accès du public au domaine portuaire. Il est prêt cependant à étudier la sécurisation d'une zone dédiée au stockage du matériel de pêche et des filets qui devrait être située à proximité du plan d'eau. Ce compromis permettrait ainsi selon lui de satisfaire la double exigence de protection du matériel de pêche et de la libre déambulation du public sur le marché aux poissons, cet espace étant par ailleurs visionné par les caméras de vidéoprotection.. Il évoquera de nouveau ce sujet à M. le Délégué aux Ports lors d'une prochaine réunion de travail.

S'agissant du titre d'occupation délivré par le Département à la Prudhomie pour l'ensemble des pêcheurs, M. TILLET indique qu'il souhaite modifier la procédure de demande. Il soumettra à la signature de chaque pêcheur permanent du port et de passage, une demande d'occupation assortie d'une fiche de renseignements sur leur régularité professionnelle : obtention du permis d'armement et son numéro, certificat d'enregistrement du navire, assurance, PME etc. Il transmettra par suite ces documents à l'instruction des services du Département.

M. CAYUELA rapporte également les propos de M. BEDEREDE (à sa demande) selon lesquels les problèmes de location illicite de bateau et de stationnement sur la panne dédiée au commerce ont été réglés efficacement. Les activités professionnelles sur le port se déroulent selon lui dans un bon climat de travail.

S'agissant de la problématique de récupération des déchets organiques, déversés dans le plan d'eau, M. TILLET rappelle qu'un dispositif avait été trouvé par la Prudhomie : acquisition d'un appareil de conservation subventionnable et filière de récupération avec Veolia. Ce projet n'a cependant pas abouti car la Prudhomie n'a pas souhaité faire l'avance des fonds nécessaires pour l'acquisition de la banque de froid dans l'incertitude du bénéfice d'octroi des participations financières. Le rejet en mer par les pêcheurs de ces déchets organiques lui paraît

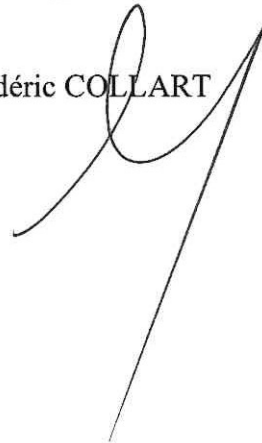
être la meilleure solution. Il est convenu de relancer cette réflexion, le Département pouvant envisager l'acquisition de cet équipement.

Enfin, M. FONTAINE réitère auprès de Mme TEISSIER- VAISSE sa demande de réunion de travail avec les services de la ville pour définir en commun le cahier des charges de l'occupation future de la dalle vacante dédié aux activités de commerce.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Directeur Adjoint des Routes et des Ports lève la séance et remercie les participants.

Le Délégué aux Ports

Frédéric COLLART

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Frédéric COLLART', written over the printed name. The signature is stylized with a large loop and a long, sweeping tail that extends downwards and to the right.